COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maromme, le 22 octobre 2021

MAROMME DIT NON À LA ZFE !



Aujourd'hui, les élus ont donc décidé de ne pas faire figurer la ville de Maromme dans le périmètre de la zone à faibles émissions dans les conditions telles qu'elles sont proposées par le Conseil métropolitain...

Cette décision peut apparaitre contraire à toutes les mesures que nous avons prises, à tous les projets que nous allons réaliser pour lutter contre le réchauffement climatique, pour agir en faveur de la COP 21 et pour préserver notre environnement et garantir un avenir durable aux habitants d'ici et d'ailleurs.

Encore tout récemment, nous avons organisé un mois de l'environnement et constitué un comité citoyen pour une transition écologique et solidaire. C'est d'ailleurs ce dernier terme qui a grandement pesé dans la décision des élus.

En effet, nous considérons qu'au regard de sa mise en oeuvre telle qu'elle nous est présentée, cette zone à faibles émissions risque de constituer une fracture territoriale dont les conséquences pourraient considérablement accroitre les inégalités dans un contexte déjà extrêmement tendu mais aussi avoir des répercussions préjudiciables sur l'emploi.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, j'ai donc souhaité engager un débat avec mon équipe municipale autour de l'intégration éventuelle de la ville de Maromme à la zone à faibles émissions qui entrera en vigueur sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, pour l'ensemble des usagers de la route le 1er juillet 2022. Ces échanges, passionnants et parfois passionnés, ont soulevé de nombreuses interrogations et mis en exergue les difficultés auxquelles allait être confronté un grand nombre de Marommais.

Nous nous inquiétons tout d'abord des conséquences de ces mesures sur les foyers les plus modestes de notre commune, et elles sont nombreuses. Le parc automobile de Maromme est composé à près de 50% de véhicules qui ne pourront plus circuler dès 2023 dans le périmètre pressenti. Nous savons que ces publics, à faibles revenus, seront pour la plupart, si ce n'est pas tous, dans l'incapacité d'acquérir un véhicule répondant aux critères imposés par cette loi d'orientation des mobilités. Nous savons aussi qu'un équilibre fragile, pour ne pas dire une dépendance tacite existe pour ces publics entre le travail, le logement et le transport. Si l'un de ces trois éléments venait à rompre ce triptyque, les deux autres pourraient être menacés.

.../...

La mobilité de nos concitoyens est, pour nombre d'entre eux, l'une des clés essentielles qui leur permettent de travailler. Bien entendu, nous le savons, des mesures compensatrices seront proposées par l'Etat et la Métropole. Ces aides cumulées pourraient certes atteindre 8 000€ pour les foyers les plus modestes. Il n'empêche que le reste à charge pour l'achat d'un véhicule reste important. Plus encore, cela signifie que d'ici à huit mois, les propriétaires de véhicules affichant le Crit'Air 4 ou 5 auront dû investir. De tels délais sont intenables. Une telle dépense sera difficilement supportable pour la plupart des foyers marommais concernés.

Nous nous interrogeons sur les répercussions sur la circulation dans notre territoire en général. L'une des grandes difficultés, qu'il nous faut appréhender, réside dans le fait que, contrairement aux autres grandes agglomérations qui mettent en place une zone à faibles émissions, la Métropole Rouen Normandie ne dispose pas d'infrastructures permettant son contournement de part et d'autre. Ce contexte amplifie les contraintes à l'échelle de notre territoire et fragilise les échanges et les connexions entre des pôles importants comme par exemple la Communauté de communes Caux-Austreberthe et l'agglomération Seine-Eure. Il est nécessaire de prendre en considération les déplacements entre le lieu de résidence et celui du travail à une plus grande échelle, puisqu'il en va du dynamisme de nos territoires. Faute d'itinéraire de contournement, encore une fois, de nombreux seino-marins et eurois qui avaient pour seule solution de traverser ce territoire vont être, eux aussi, lourdement impactés. Maromme représente l'une des portes d'entrée de la Métropole Rouen Normandie et ne dispose pas de parkings relais capables d'accueillir les recalés de la zone à faibles émissions. Nous formulons nos plus vives inquiétudes sur cette question de la gestion des véhicules qui ne répondraient pas aux critères mais souhaitent se rendre dans la Métropole. Il est à noter aussi que 500 000 personnes ne résidant pas dans la Métropole viennent toutefois y travailler. Ceux-là ne pourront pas, de facto, prétendre aux aides consenties par la Métropole. L'impact sur l'activité économique risque là encore d'être important.

Notre position se veut être une alarme et une alerte, une occasion de revoir la feuille de route pour ne laisser personne sur le bord de ce chemin qui est le seul à nous conduire vers un avenir encore possible. Car oui, la création d'une zone à faibles émissions est nécessaire, mais elle réclame davantage de moyens. Nous le pensons, nous le voulons. Notre décision se veut un signal afin que des mesures adaptées puissent en limiter son impact punitif à l'égard des plus fragiles. Pour les élus de Maromme, cette zone à faibles émissions représente aussi l'opportunité d'exprimer notre exigence collectivement pour davantage de justice sociale. Nous sommes, ici à Maromme, tous engagés pour une véritable sociale écologie.



David LAMIRAY
Maire de Maromme
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie